

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 21 MAI 1993

/) ECRET N°93-183 /MFPRA/DGFP/DGCA
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 de certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information en tête Monsieur KOUA (Stephy-Richard)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

6/u la Constitution du 45 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la Catégorie A1

(/u le Décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut Particulier des cadres de l'Information ;

(/u le Décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement

(/u le Décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u le Décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 18 Mai 1989.

(/ E C R E T E :

..../....

ARTICLE 1ER :- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1989, pour le 1^{er} échelon à 2 ans, au grade d'Ingénieur en Chef, ~~de~~ certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent :

- KOUA (Stephy Richard)	TDC
- NKOUKA Jean Pierre	T.V.
- BOUTSIELE-MAVOUNIA (Anselme)	DGA

ARTICLE 2 ; - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper K O Y O.-


Claude Antoine DA COSTA./-

AMPLIATIONS :

- JORC	2
- MFPOA/CAB	2
MCPT/CAB	2
DGFP/DGCA	3
DGCA/BST	2
DGB	3
DGCF	3
DAFE/MCPT	3
INTERESSES	3
DOSSIERS	3
SGG/BC	2

